

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2009

L'an deux mille neuf, le dix-neuf du mois de novembre, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 novembre 2009 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire*
Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme GRAS, M. HAQUIN, Mme EUGENE,
M. GEORGIN, Mme MARY, M. CAZALET, Mme KLEIN-SOUCHAL, M. RICHARD
Adjoints au Maire, Vice-présidents de Commissions.

Mme NILLES, M. AUGER, Mme BELARD, M. HERBEZ, M. KHINACHE, Mme NEVEU,
Mme DUPUY, M. MOHAMED, M. PENICHOST, M. BLANCHARD, Mme GOMMERY,
M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI

ABSENTS EXCUSES :

M. PICARD-BACHELERIE	(pouvoir à Mme DUPUY)
Mme OEHLER	(pouvoir à Mme MARY)
Mme SÉVIN-ALLOUET	(pouvoir à Mme KLEIN-SOUCHAL)
M. CAYLA	(pouvoir à M. GEORGIN)
Mme GARNIER	(pouvoir à Mme NILLES)
Mme HEDUIN	(pouvoir à Mme GOMMERY)
M. PARENT	(pouvoir à M. HAQUIN)
Mlle GILBERT	(pouvoir à Mme LÊ)
Mme LEBBAZ	(pouvoir à M. TROGRIC)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur HAQUIN qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2009

L'approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2009 a été reportée au prochain Conseil municipal prévu le 17 décembre 2009 suite à un problème de virus informatique.

II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire

28 SEPTEMBRE 2009

Décision n° 2009/ 225 (Petite Enfance)

- **Objet** : Signature d'un contrat relatif à l'organisation d'un spectacle intitulé « Tutu et pieds pointus » pour les enfants accueillis à la crèche familiale « Les Marmouzets »
- **Cocontractant** : Compagnie « Clair de Lune »
- **Durée / date** : 11/12/2009
- **Montant H.T.** : 430,00 €(non assujetti à la TVA)

Décision n° 2009/ 226 (Marchés Publics)

- **Objet** : Signature d'un avenant au contrat pour la démolition du groupe scolaire Pergaud et des logements attenants afin de prolonger le délai de démolition prévoyant la fin du chantier au 15 décembre 2009
- **Cocontractant** : Société MARTO
- **Durée / date** : 3 mois (fin du chantier le 15/12/09)
- **Montant H.T.** : 315 900,00 €
- **Montant T.T.C.** : 377 816,40 €

5 OCTOBRE 2009

Décision n° 2009/ 227 (Communication/Documentation)

- **Objet** : Souscription d'un contrat de maintenance annuelle de classement scientifique des archives municipales 2008-2009 (tri, élimination, classement et récolement). Contrat renouvelable deux fois par décision expresse pour une période d'un an, les prix sont susceptibles d'être réévalués.
- **Cocontractant** : Société Doparchiv
- **Durée / date** : 1 an renouvelable 2 fois par reconduction expresse
- **Montant H.T.** : 3.000,00 €
- **Montant T.T.C.** : 3.588,00 €(prix révisable selon conditions contractuelles)

Décision n° 2009/ 228 (Marchés Publics)

- **Objet** : Réalisation d'un parking pour véhicules légers rue du 18 juin.
- **Cocontractant** : Société PICHETA
- **Durée** : 6 semaines
- **Montant H.T.** : 167.965,00 €
- **Montant T.T.C.** : 200.886,00 €

Décision n° 2009/ 229 (Marchés Publics)

- **Objet** : Réalisation des travaux d'adduction en eau potable au stade Raoul Dautry.
- **Cocontractant** : SOBEA ENVIRONNEMENT
- **Durée** : 2 mois
- **Montant H.T.** : 116.895,00 €
- **Montant T.T.C.** : 139.806,00 €

7 OCTOBRE 2009

Décision n° 2009/ 230 (Médiathèque André Malraux)

- **Objet** : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Contes Africains » par Will Maes qui aura lieu au centre socioculturel François Rude.
- **Cocontractant** : Centre de Création et de Diffusion Musicales
- **Durée / date** : 05/12/09
- **Montant T.T.C.** : 600,00 €

Décision n° 2009/ 231 (Affaires Générales)

- **Objet** : Contrat de mise à disposition d'un service de renseignements et d'informations juridiques à caractère documentaire et d'aide à la décision.
- **Cocontractant** : SMACL Synergie
- **Durée / date** : 4 ans résiliable annuellement
- **Montant T.T.C.** : 4 000 €(révisable selon la formule énoncée au contrat)

12 OCTOBRE 2009

Décision n° 2009/ 232 (Marchés Publics/Services Techniques)

- **Objet** : Signature de l'avenant n°1 concernant les travaux supplémentaires* pour l'agrandissement des locaux de la maternelle Victor Hugo (marché attribué par la décision municipale n°2009/96 du 14/04/09 pour un montant de 297.210,90 HT).

* Travaux supplémentaires :

- remplacement de la clôture avec portillon (1 950 €HT)
- remplacement du regard d'eau existant (865 €HT)
- reprise de la VMC (ventilation mécanique) dans le local ménage (425 €HT)
- modification de la rampe d'accès handicapés (6 045 €HT)
- mise en place d'un lavabo dans le local ménage (580 €HT)
- **Cocontractant** : Société SBL
- **Montant H.T. de l'avenant** : 9.865,00 €
- **Montant T.T.C.** : 11 798,54 €
- **Montant total H.T. du marché** : 307.075,09 €HT (soit une augmentation de 3,32 %)

14 OCTOBRE 2009

Décision n° 2009/ 233 (Politique de la Ville)

- **Objet** : Signature du contrat d'engagement d'intermittents du spectacle dans le cadre de la fête du quartier Passerelles-Carreaux-Commanderie au centre socioculturel François Rude.
- **Cocontractant** : Association Allo Jazz
- **Durée / date** : 17/10/09
- **Montant H.T.** : 500,00 €nets de taxe (TVA non applicable)

Décision n° 2009/ 234 (Médiathèque André Malraux)

- **Objet** : Signature du contrat de cession du droit d'exploitation de l'animation « Présentation de la rentrée littéraire » dans le cadre du programme d'animations de la Médiathèque André Malraux.
- **Cocontractant** : Société Française du Livre
- **Durée / date** : 17/10/09
- **Montant T.T.C.** : 500,00 €(TVA 19,6 % incluse)

Décision n° 2009/ 235 (Action Culturelle)

- **Objet** : Signature du contrat de cession de droit d'exploitation de l'animation « Les guides de la lumière » dans le cadre du programme Lumières d'Octobre.
- **Cocontractant** : Compagnie Fond de Scène
- **Durée / date** : 17/10/09
- **Montant H.T.** : 240,00 €nets de taxe (TVA non applicable)

Décision n° 2009/ 236 (Médiathèque André Malraux)

- **Objet** : Signature du contrat de cession de droit d'exploitation du spectacle « Quelle rentrée » dans le cadre du programme d'animations de la Médiathèque André Malraux.
- **Cocontractant** : Compagnie Fond de Scène
- **Durée / date** : 17/10/09
- **Montant H.T.** : 610,00 € nets de taxe (TVA non applicable)

Décision n° 2009/ 237 (Relations Publiques)

- **Objet** : Acquisition de 200 chaises pour le théâtre Pierre Fresnay.
- **Cocontractant** : Société SAMIA DEVIANNE
- **Durée / date** : livraison sous 3 semaines à compter de la commande
- **Montant H.T.** : 2.800,00 €
- **Montant T.T.C.** : 3.348,80 €

Décision n° 2009/ 238 (Marchés Publics/Services Techniques)

- **Objet** : Travaux d'aménagement de voirie et/ou de trottoirs selon les rues.
- . **Tranche 1** : rues des Bleuets, Derondel, Aquilon, et cour de l'école Daudet (sol souple)
- . **Tranche 2** : Kléber, Henri Dunant, Maréchal Galliéni
- **Cocontractant** : Groupement solidaire PICHETA/COLAS SNPR dont le mandataire est la société PICHETA
- **Durée / date** : 9 mois pour chacune des tranches
- **Montant H.T.** : 707.267,96 €
- **Montant T.T.C.** : 845.892,48 €

Décision n° 2009/ 239 (Relations Publiques)

- **Objet** : Signature d'un contrat d'engagement pour un spectacle de marionnettes à fils destiné aux enfants du personnel de la Ville d'Ermont dans le cadre des fêtes de Noël.
- **Cocontractant** : Société Pimienta Muzik et Société La Tumba
- **Durée / date** : 18/12/2009
- **Montant T.T.C.** : 2.445,00 €

19 OCTOBRE 2009**Décision n° 2009/ 240 (Services Techniques)**

- **Objet** : Signature du contrat relatif aux travaux de mise en conformité électrique d'un appartement communal sis 1 rue Anatole France.
- **Cocontractant** : Société PASQUIER
- **Durée / date** : 1 mois à compter de la signature du bon de commande
- **Montant H.T.** : 5.485,00 €
- **Montant T.T.C.** : 5.786,67 €

Décision n° 2009/ 241 (Services Techniques)

- **Objet** : Signature du contrat relatif aux travaux de plomberie d'un appartement communal sis 1 rue Anatole France.
- **Cocontractant** : Société TEMPERE SA
- **Durée / date** : 1 mois à compter de la signature du bon de commande
- **Montant H.T.** : 2.545,20 €
- **Montant T.T.C.** : 2.685,19 €

Décision n° 2009/ 242 (Services Techniques)

- **Objet** : Signature du contrat relatif aux travaux de maçonnerie (reprise en sous œuvre) du bâtiment recevant le logement du gardien du Stade Raoul Dautry
- **Cocontractant** : Société PBH
- **Durée / date** : 1 mois à compter de la signature du bon de commande
- **Montant H.T.** : 14.650,00 €
- **Montant T.T.C.** : 17.521,40 €

Décision n° 2009/ 243 (Services Techniques)

- **Objet** : Signature du contrat relatif aux travaux de rénovation de sol et de peinture d'un appartement communal sis 1 rue Anatole France.
- **Cocontractant** : Société SECOBAT
- **Durée / date** : 1 mois à compter de la signature du bon de commande
- **Montant H.T.** : 4.591,63 €
- **Montant T.T.C.** : 4.844,17 €

Décision n° 2009/ 244 (Médiathèque André Malraux)

- **Objet** : Signature du contrat de location de l'exposition « Le cinéma documentaire » dans le cadre du programme d'animations de la médiathèque.
- **Cocontractant** : Société BODONI
- **Durée / date** : du 1^{er} au 30 novembre 2009
- **Montant T.T.C.** : 680,00 €

26 OCTOBRE 2009

Décision n° 2009/ 245 (Services Techniques / Marchés Publics)

- **Objet** : Signature de l'Avenant n°1 au marché, représentant une plus value, pour la rénovation de l'éclairage du terrain de football
- **Cocontractant** : Société ELALE
- **Durée / date** : dès notification
- **Montant H.T.** : 164 334,70 €HT (une augmentation de 2,03 % par rapport au marché initial : 161 064,70 €HT)

Décision n° 2009/ 246 (Services Techniques / Marchés Publics)

- **Objet** : Réalisation de relevés topographiques
- **Cocontractant** : Société PICOT ET MERLINI
- **Durée / date** : dès notification - 1 an renouvelable 1 fois
- **Montant H.T.** : montant minimum annuel de 60 000 €HT et un montant maximum annuel de 100 000 € HT

Décision n° 2009/ 247 (Relations Publiques)

- **Objet** : Contrat d'engagement pour l'animation de stands (maquillage, sculpture sur ballons, création de chapeaux, distribution de barbe à papa) destiné aux enfants du personnel dans le cadre des fêtes de Noël
- **Cocontractant** : Société F.C.P. L'EVENTEMENT
- **Durée / date** : vendredi 18 décembre 2009 de 15h30 jusqu'à 18h30 au Théâtre Pierre Fresnay
- **Montant H.T.** : 1 545,00 €HT
- **Montant T.T.C.** : 1 629,98 €TTC

Décision n° 2009/ 248 (Relations Publiques)

- **Objet** : Sonorisation pour la diffusion de chants de Noël à l'occasion des animations de Noël en centre-ville (comprenant le montage et le démontage de hauts parleurs ...)
- **Cocontractant** : Société Reflex Animation
- **Durée / date** : les 23 et 24 décembre 2009
- **Montant H.T.** : 2 090,00 €HT
- **Montant T.T.C.** : 2 499,64 €TTC

29 OCTOBRE 2009

Décision n° 2009/ 249 (Services Techniques / Marchés Publics)

- **Objet** : Achat de 6 véhicules neufs afin de remplacer les véhicules vétustes
 - **Cocontractant** : UGAP
 - **Durée / date** : dès notification
 - **Montant total H.T.** : 77 919,19 €HT
 - **Montant total T.T.C.** : 93 839,34 €TTC décomposé comme suit :
- Renault Clio III pour un montant de 8 654,30 €H.T., soit 10 350,54 €T.T.C. pour le DGA ST
 - Renault Kangoo pour un montant de 9 719,90 €H.T., soit 11 625,00 €T.T.C. pour le service culturel

- Renault Kangoo pour un montant de 13 867,11 € H.T., soit 16 585,06 €T.T.C pour le service jardin
- Renault Kangoo Express pour un montant de 15 336,28 €H.T., soit 18 342,19 €T.T.C. pour le service propreté

La différence des prix des véhicules Renault Kangoo s'explique par les aménagements intérieurs spécifiques effectués selon les nécessités du service concerné.

- Renault Master pour un montant de 21 627,52 €H.T., soit 26 276,51 T.T.C pour le service jardin
- Renault Clio pour un montant de 8 714,08 €H.T., soit 10 660,04 €T.T.C. pour le Technicien Bâtiment

Décision n° 2009/ 250 (Services Techniques / Marchés Publics)

- **Objet :** Création d'une armoire électrique pour permettre l'éclairage de la piste d'athlétisme (suite à la démolition du Club Diamant au Stade Renoir et étant donné que l'alimentation de la piste d'athlétisme était prise sur ce bâtiment)
- **Cocontractant :** Société ELALE
- **Durée / date :** dès notification
- **Montant H.T. :** 13 195,80 €HT
- **Montant T.T.C. :** 15 782,18 €TTC

Décision n° 2009/ 251 (Services Techniques / Marchés Publics)

- **Objet :** Suppression des canalisations de gaz du groupe scolaire Louis Pergaud avant la démolition des bâtiments
- **Cocontractant :** GrDF (Gaz Réseau Distribution France)
- **Durée / date :** dès notification
- **Montant H.T. :** 3 000,00 €HT
- **Montant T.T.C. :** 3 588,00 €TTC

Décision n° 2009/ 252 (Marchés Publics)

- **Objet :** Achat de fournitures de bureau, pédagogiques et de consommables informatiques

- Cocontractants :

Lot 01 : Achat et livraison de fourniture de bureau

Expansion Française de Papeterie – 16 rue Kléber – 93 100 MONTREUIL

Marché à bons de commande sans montant minimum et maximum. L'option 1 est retenue (produits éco responsables).

Lot 02 : Achats et livraison de fournitures de bureau en application de l'article 15 du Code des Marchés Publics

Atelier Protégé ANTILOPE – BP 126 – 13 321 MARSEILLE

Marché à bons de commande sans montant minimum et maximum

Lot 03 : Achat et livraison de consommables informatiques

EUROPA – 10 rue Jean pierre Timbaud – 95 192 GOUSSAINVILLE

Marché à bons de commande sans montant minimum et maximum – L'option 1 est retenue (produits éco responsables).

Lot 04 : Achat et livraison de fournitures pédagogiques

Papeterie PICHON – 97 rue Jean Perrin – 42 353 LA TALAUDIÈRE

Marché à bons de commande sans montant minimum et maximum

- **Durée / date :** dès notification – durée des marchés : 1 an renouvelable 3 fois

- **Montants :** Marchés à bons de commande sans montant minimum et maximum.

Décision n° 2009/ 253 (Action Educative)

- **Objet :** Mise en place d'un spectacle intitulé « Le mystère du phare » pour les enfants de l'accueil de loisirs Paul Langevin

- **Cocontractant :** Association « Spectacles pour enfants Berlingot »

- **Durée / date :** Mercredi 2 décembre 2009 à 15h

- **Montant :** 450,00 € nets de TVA par séance (si l'effectif est supérieur à 100 enfants : 4,5 € par enfant supplémentaire)

Décision n° 2009/ 254 (Action Educative)

- **Objet :** Mise en place d'un spectacle intitulé « SOS TERRE » pour les enfants de l'accueil de loisirs Paul Langevin

- **Cocontractant** : Association « Spectacles pour enfants Berlingot »
- **Durée / date** : Mercredi 25 novembre 2009 à 15h
- **Montant** : 450,00 € nets de TVA par séance (si l'effectif est supérieur à 100 enfants : 4,5 € par enfant supplémentaire)

Décision n° 2009/ 255 (Service du Personnel)

- **Objet** : Diffusion d'une annonce pour le poste de « Technicien bâtiments »
- **Cocontractants** : Gazette des Communes et Le Moniteur
- **Durée / date** : dès notification

Pour La Gazette des Communes :

- **Montant H.T.** : 3 108,00 €HT
- **Montant T.T.C.** : 3 345,45 €TTC

Pour Le Moniteur :

- **Montant H.T.** : 3 551,40 €HT
- **Montant T.T.C.** : 4 242,00 €TTC

2 NOVEMBRE 2009

Décision n° 2009/ 256 (Services Techniques)

- **Objet** : Réparation de la saleuse.
- **Cocontractant** : Carrosserie Blanchet
- **Montant T.T.C.** : 2.575,74 €

Décision n° 2009/ 257 (Direction des Ressources Humaines)

- **Objet** : Formation à la conduite de remorque EB pour 3 agents de la municipalité. La formation comprend la formation et l'examen théorique (Code de la Route et Sécurité Routière) et formation pratique et permis remorque EB.
- **Cocontractant** : Société E. C. F.
- **Durée / date** : 9, 10 et 12 novembre 2009 et 7, 8 et 9 décembre 2009
- **Montant H.T.** : 2.301,27 €(nets de TVA)

5 NOVEMBRE 2009

Décision n° 2009/ 258 (Direction des Affaires Financières)

- **Objet** : Dissolution de la régie d'avances de l'accueil de loisirs sans hébergement Anatole France, en raison de la faiblesse de son activité et corrélativement la nécessité de rationaliser le fonctionnement des régies municipales relatives aux accueils de loisirs. Dorénavant, ils utilisent la régie de l'accueil de loisirs Paul Langevin.

Décision n° 2009/ 259 (Direction des Affaires Financières)

- **Objet** : Dissolution de la régie d'avances de l'accueil de loisirs sans hébergement Louis Pergaud, en raison de la fermeture du groupe scolaire Pergaud et de toutes les structures afférentes.

Décision n° 2009/ 260 (Médiathèque A. Malraux)

- **Objet** : Conférence « Qu'est ce que le cinéma documentaire » par Frédéric Goldbronn, Réalisateur à la médiathèque André Malraux
- **Cocontractant** : Association « Vidéadoc »
- **Durée / date** : samedi 21 novembre 2009 à 17h
- **Montant net** : 400,00 €(association non assujettie à la TVA)

5 NOVEMBRE 2009

Décision n° 2009/ 261 (Médiathèque A. Malraux)

- **Objet** : Contrat de cession du droit d'exploitation de conférences et projections de films à la Médiathèque André Malraux
- **Cocontractant** : Marie Mandy
- **Durée / date** : vendredi 27 novembre 2009 de 13h30 à 15h30 et le samedi 28 novembre 2009 à 17h30
- **Montant net** : 600,00 €

Décision n° 2009/ 262 (Action Culturelle)

- **Objet** : un stage des arts de la piste en préparation (au stade Raoul Dautry) d'un spectacle amateur au 2d semestre 2010
- **Cocontractant** : Compagnie Fond de Scène
- **Durée / date** : samedi 7 et dimanche 8 novembre 2009
- **Montant net** : 840,00 €(association non assujettie à la TVA)

Décision n° 2009/ 263 (Service Jeunesse)

- **Objet** : achat de matériel de musique pour la salle de musique dans le cadre des ateliers de Musique Actuelle
- **Cocontractant** : Société HOME STUDIO
- **Durée / date** : dès notification
- **Montant H.T.** : 1 803,68 €HT
- **Montant T.T.C.** : 2 157,20 €TTC

Décision n° 2009/ 264 (Action Educative)

- **Objet** : Mission d'assistance et élaboration du cahier des charges nécessaire à la passation du marché de restauration scolaire
- **Cocontractant** : Société STRATEGY TO JOIN
- **Durée / date** : la mission se déroulera jusqu'à la date d'entrée en fonctionnement du nouveau marché de restauration soit le 1^{er} août 2010
- **Montant H.T.** : 9 930,00 €HT
- **Montant T.T.C.** : 11 876,28 €TTC

Décision n° 2009/ 265 (Direction des Théâtres)

- **Objet** : Achat d'une autolaveuse pour le nettoyage de l'espace Yvonne Printemps (l'ancienne autolaveuse en service depuis 1992 est hors d'usage)
- **Cocontractant** : Société TENNAT CMN
- **Durée / date** : dès notification
- **Montant H.T.** : 6 731,84 €HT
- **Montant T.T.C.** : 8 051,28 €TTC

10 NOVEMBRE 2009

Décision n° 2009/ 266 (Finances)

- **Objet** : Signature d'un contrat de facturation regroupée tendant à l'émission d'une facture unique rassemblant l'ensemble des sites de consommation de la commune d'Ermont
- **Cocontractant** : S.A. Electricité de France
- **Durée / date** : 3 ans
- **Montant H.T.** : 831,00 €

Décision n° 2009/ 266 bis (Marchés Publics)

- **Objet** : Prestations d'entretien (ménage et vitrerie) des bâtiments communaux
- **Cocontractant** : A2S
- **Durée / date** : 1 an renouvelable 3 fois par reconduction expresse
- **Montant H.T.** : 575 976 €
- **Montant T.T.C.** : 688 867,30 €

III - AFFAIRES GENERALES

- 1) - Approuve le règlement du concours « Crèches de Noël 2009 » et fixe le nombre de récompenses à 6 bons d'achat d'une valeur globale de 360 €

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, Mme LEBBAZ)

Pour : 29

- 2) - Approuve le pré-programme de construction du nouveau centre socioculturel François Rude et autorise le Maire à lancer la procédure de concours de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction du futur bâtiment,
- Désigne les cinq membres élus au jury de concours et leurs suppléants comme suit :

Membres à voix délibérative :

Titulaires :

- M. HAQUIN
- M. GEORGIN
- Mme GRAS
- M. CAZALET
- M. TROGRIC

Suppléants :

- M. AUGER
- Mme EUGENE
- Mme PEGORIER-LELIEVRE
- Mme NILLES
- M. RODRIGUES

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- Prend acte que le jury de concours sera, outre les membres élus, composé comme suit :

Personnalités désignées :

- Un représentant de la Région,
- Un représentant du Département.

Personnalités compétentes :

- 4 maîtres d'œuvres compétents dans le domaine et désigné par le président du Jury.

Membres à voix consultative :

- Le Trésorier Payeur Général,
- Un membre de la DDCCRF,
- La Directrice Générale des Services,
- La Directrice Générale Adjointe des Services en charge des services à la population,
- La Directrice des centres socioculturels.

- Fixe la rémunération des 4 maîtres d'œuvre membres du Jury à 250 HT / demi-journée de présence,
- Fixe une indemnité forfaitaire à 10 000 €TTC aux 3 candidats retenus,
- Dit que l'indemnité allouée au lauréat du concours constituera une avance sur rémunération.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Procède à la modification du tableau des effectifs du personnel pour tenir compte de l'évolution des services.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, Mme LEBBAZ)

Votants : 35 Pour : 29

- 4) - Décide d'adhérer à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2010 ;
- Prend acte que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2011.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) - Approuve les termes de la convention d'occupation d'usage temporaire entre le Conseil Général du Val d'Oise, la Commune et le Collège Saint Exupéry concernant la parcelle cadastrée AR 54 située au 23-27 rue du Syndicat aménagée en terrain de pétanques et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 6) - Décide de maintenir le principe de l'affermage pour l'exploitation du marché d'approvisionnement Saint-Flaive,
- Autorise le Maire à lancer une consultation auprès de sociétés d'exploitation de marchés d'approvisionnement selon le cahier des charges et de négocier avec celles-ci après ouverture des plis par la commission légale créée à cet effet.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- Désigne les cinq membres titulaires et cinq membres suppléants après élection à la proportionnelle au plus fort reste qui constitueront la Commission de délégation de service public compétente comme suit :

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Votants : 35

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
- M. NACCACHE – 35 voix	- Mme HEDUIN - 35 voix
- M. HAQUIN - 35 voix	- M. GEORGIN - 35 voix
- M. AUGER - 35 voix	- Mme MARY - 35 voix
- Mme GRAS - 35 voix	- Mme NEVEU - 35 voix
- M. RODRIGUES - 33 voix	- M. TROGRIC - 33 voix

- 7) - Autorise le Maire à signer l'avenant n°1 du marché avec la société SANET pour le rajout de deux tarifs sur le bordereau de prix relatif à l'entretien et au diagnostic des canalisations et ouvrages annexes du réseau d'assainissement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 8) - Autorise le Maire à signer un contrat d'apprentissage et une convention de formation pour la préparation d'un diplôme de « *Brevet de Technicien Supérieur Assistante de Manager* » au Service Etat Civil et à présenter une demande d'agrément en qualité de maître d'apprentissage pour un agent de la commune.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 9) - Autorise le Maire à signer la convention cadre nationale relative à la dématérialisation des états de paye dont la date de prise d'effet est fixée au 1^{er} Janvier 2010.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 10) - Décide de retirer de l'ordre du jour le point relatif à la modification statutaire liée au transfert de la lecture publique à l'échelle de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt et de le reporter au prochain conseil municipal prévu le 17 décembre 2009.

IV - JEUNESSE ET SPORTS

Le CONSEIL MUNICIPAL

Sports

- 1) - Autorise le Maire à solliciter la réserve parlementaire de Monsieur BODIN, Député du Val d'Oise, pour un montant de 50 000 € afin de permettre la réalisation des travaux de réhabilitation de la piscine municipale Marcellin Berthelot.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35
Jeunesse

- 2) - Autorise le Maire à signer les nouvelles conventions 2009/2010 avec les collèges Jules Ferry et Saint-Exupéry dans le cadre des activités éducatives qui ont lieu dans ces établissements.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Approuve l'organisation et le règlement du concours « Illuminons Noël 2009 » et fixe le nombre de prix à 18 d'une valeur totale de 1 485 €

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) - Approuve la mise en place d'une bourse aux mérites selon les termes suivants :
 - Brevet du collègue : 100€ par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires)
 - SEGPA : 100€ sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire)
 - CAP et BEP : 150€ par élève sous forme de bons cadeaux (2 bénéficiaires)
 - BAC et CFA : 200€ sous forme de bons cadeaux (1 bénéficiaire)

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

V - ACTION CULTURELLE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Autorise le Maire à signer avec l'Association "Connaissance de l'Art Contemporain" et le Conseil Général du Val d'Oise la nouvelle convention proposée par ce dernier dans le cadre de l'organisation du cycle de conférences " trAnspoRT CONTEMPORAIN ", concernant le 4^{ème} trimestre 2009 et tous documents y afférents.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VI - ACTION EDUCATIVE

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Autorise le Maire à signer la convention avec la Ligue de l'enseignement du Val d'Oise pour la mise en place du programme Lire et Faire Lire.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Autorise le Maire à signer avec l'Inspection de l'Education Nationale les conventions « Handiscol » consistant au prêt et au dépôt de matériels pédagogiques adaptés à l'usage d'enfants handicapés scolarisés sur les écoles de la commune d'Ermont du 20 novembre 2009 au 31 décembre 2010.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Autorise le Maire à signer avec les collèges Jules Ferry et Saint Exupéry les conventions pour l'année scolaire 2009/2010 dans le cadre des échanges scolaires avec les villes jumelées.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VII - FAMILLE, SOLIDARITE ET SANTE**Famille**

- 1) - Autorise le concours « Un lieu qui vous ressemble ! » mis en place par le Centre socio-culturel des Chênes, approuve son règlement et fixe la liste des prix décernés comme suit :
- Pour le lauréat : Une adhésion familiale au centre socio-culturel des Chênes gratuite pour l'année en cours et/ou une inscription à une sortie de son choix.
 - Si le nom retenu a été proposé par une classe dans une école, un centre de loisirs ou une association d'habitants : Une animation découverte du centre. Des activités seront proposées en fonction de l'âge des lauréats.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, M. LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, Mme LEBBAZ)
 Votants : 35 Pour : 29

Solidarité

- 2) - Approuve les termes de la convention du Conseil Général du Val d'Oise relative au versement de la subvention de fonctionnement destinée à l'aire d'accueil des gens du voyage au titre de l'année 2009 (frais de fonctionnement 2008) et autorise le Maire à la signer.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VIII - POLITIQUE DE LA VILLE ET INTERCOMMUNALITE**Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Autorise le Maire à fixer le montant des entrées au parc d'attraction Disneyland-Paris, dans le cadre de la sortie organisée par le Conseil de Quartier « Les Espérances-Arts », comme suit :
- 5 €par enfant,
 - 9 €par adulte,
 - et une gratuité pour les enfants de moins de 3 ans.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

IX - DEVELOPPEMENT DURABLE**Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Donne acte de la production du rapport d'activités 2008 du Syndicat mixte de collecte et de traitement des déchets de la Vallée de Montmorency.

X - URBANISME**Le CONSEIL MUNICIPAL**

- 1) - Emet un avis favorable aux modifications apportées par la mise en compatibilité au Plan Local d'Urbanisme relatif à la zone d'aménagement concerté de la gare d'Ermont-Eaubonne approuvé le 28 septembre 2006, modifié le 12 décembre 2007.
- Donne une suite favorable à la première recommandation du Commissaire enquêteur en portant la norme de 0, 50m² à 1, 50m² par logement pour le stationnement des 2 roues, afin de chercher ainsi à favoriser par des améliorations matérielles le développement de l'utilisation de moyens de locomotion qui ne génèrent pas de gaz à effet de serre.

- Précise que l'article U5/12.3 - Normes de stationnement sera modifié comme suit :
 Habitat :

- 1 place par logement pour les logements de 3 pièces et moins, dont une couverte et 0,50 m² 1,50m² par logement pour le stationnement des 2 roues.
- 1,5 places par logement pour les logements de 4 pièces, dont une couverte et 0,50 m² 1,50m² par logement pour le stationnement des 2 roues.
- 2 places par logement pour les logements de 5 pièces et plus, dont une couverte et 0,50 m² 1,50m² par logement pour le stationnement des 2 roues.

- Ne donne pas une suite favorable à la seconde recommandation du Commissaire enquêteur proposant un alignement du nombre d'emplacement de stationnement pour les véhicules sur les dispositions réglementaires des autres zones du P.L.U., ce qui reviendrait à généraliser l'exigence de deux emplacements par logement quelle que soit la taille des logements, cette modification allant à l'encontre de la première et pouvant inciter les citoyens à utiliser des moyens de locomotion qui génèrent des gaz à effet de serre grâce à des améliorations matérielles (augmentation de l'offre de stationnement).

- Précise que l'arrêté préfectoral prononçant la D.U.P. emportera mise en compatibilité du P.L.U.

- Charge le Maire d'intégrer les modifications dans les documents du P.L.U. après les mesures de publicité effectuées par l'Etat.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Contre : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT, Mme LEBBAZ)
Pour : 29

- 2) - Emet un avis favorable à la demande de la S.A.R.L. AGV 95 sise à Saint-Leu-la-Forêt en vue d'étendre son activité d'achat-vente de véhicules accidentés et charge le Maire de l'exécution des formalités réglementaires et ce, dans le cadre des établissements classés pour la protection de l'environnement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

XI - FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL

- 1) - Décide la sortie de l'inventaire communal et la destruction du matériel concernant le Service des Systèmes d'Information et Télécommunications.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - Autorise le Maire à signer avec la commune de Sannois la convention de mise à disposition de chalets à titre gratuit, pour la période du 14 au 31 décembre 2009 à l'occasion de son Marché de Noël.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - Accorde sa garantie communale solidaire d'emprunt pour une quotité égale à 100 % en vue du remboursement d'un emprunt d'un montant maximal de 360 000 € que l'association A.P.E.I. Les Sources sise 12-14 rue Maurice Berteaux à Ermont, se propose de contracter auprès du Crédit coopératif, Société Coopérative Anonyme de Banque Populaire à Capital Variable, 33 rue des Trois Fontanot, 92002 NANTERRE CEDEX.

- Dit que ce prêt est destiné à parfaire l'acquisition d'un immeuble à usage d'habitation, sis 339 rue Louis Savoie, 95120 ERMONT, cadastré AD 599, destiné à être transformé en Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD).

- S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge de l'emprunt.

- Autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre l'association A.P.E.I. Les Sources et le Crédit coopératif et atteste que sa signature emportera l'engagement de la commune au titre de la garantie sus-énoncée.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) - Donne acte de l'organisation et de la tenue en son sein d'un débat portant sur les orientations du budget de la Commune et des services annexes pour l'année 2010.
- 5) - Autorise le Maire à fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,
- Dit que ce montant doit être revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 6) - Fixe le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution et de transport de l'électricité au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente,
- Dit que ce montant sera revalorisé chaque année, proportionnellement à l'évolution de l'index ingénierie, défini au Journal Officiel du 1^{er} mars 1974 et publié au Bulletin Officiel du Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier, ou de tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 7) - Sollicite auprès du Conseil Général du Val d'Oise, dans le cadre de la campagne de nettoyage des graffitis, une aide en fonctionnement au titre de l'année 2009 d'un montant de 0,50 €/par habitant/an soit un total T.T.C. de 14 202,00 € correspondant à une population de 28 404 habitants (dernier chiffre officiel de l'INSEE 2006).

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 8) - Approuve le projet de remplacement de l'ascenseur du Théâtre Pierre Fresnay pour personnes à mobilité réduite estimé à un coût total HT de 97.086,00 €,
- Autorise le Maire à solliciter une aide financière dans le cadre de la réserve parlementaire auprès de Madame MALOVRY, Sénatrice du Val d'Oise, d'un montant de 30.000 € HT et à signer les documents s'y afférent.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

XII - REGLEMENTS ET APPROBATIONS DIVERS

Le CONSEIL MUNICIPAL

- Rejette la motion du groupe *Génération Ermont* relative aux différents projets de loi (taxe professionnelle, décentralisation) présentés par le Gouvernement.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35
Pour : 6 (M. TROGRIC, M. RODRIGUES, Mme LÊ, M. KHIYACHI, Mlle GILBERT,
Mme LEBBAZ) Contre : 29

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 23h42.

Pour extrait conforme,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned above the text 'Le Maire'.

Le Maire

Affiché le 27 NOVEMBRE 2009